

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE

Communauté de Communes VENDEE SEVRE AUTISE

N°2023B_12_065

DECISION DU BUREAU

L'an deux mille vingt-trois, le premier décembre à 14h30, les membres du Bureau de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise se sont réunis à la Mairie d'Oulmes (Rives-d'Autise), sous la présidence de Monsieur BOSSARD Michel.

PRÉSENTS :

- M. BOSSARD Michel, Président, Maire de la commune de Rives-d'Autise
- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault
- M. DAVID Daniel, Vice-président, Maire de la commune de Benet
- M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- M. BORDET Bernard, Vice-président, Maire de la commune du Mazeau
- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais
- M. CARTRON David, Vice-président, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. LA MACHE Denis, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Sigismond
- M. CHOLLET Joël, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- M. RENAULT Claudy, Vice-président, Maire de la commune de Xanton-Chassenon

EXCUSÉE :

- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez

SECRÉTAIRE DE SEANCE :

- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais

OBJET : MAISON INTERCOMMUNALE DE LA PETITE ENFANCE A BENET : SIGNATURE D'UN DEVIS POUR LE REMPLACEMENT DU CHAUFFAGE ET CLIMATISATION

Monsieur le Président expose que le système de chauffage de la Maison Intercommunale de la Petite Enfance à Benet est défectueux. Le dispositif actuel a dû subir plusieurs interventions de réparation coûteuses qui n'ont jamais résolu les dysfonctionnements intrinsèques du système. Après avoir interrogé plusieurs professionnels, seul le remplacement du système dans sa globalité permettra de retrouver un fonctionnement efficace et économe.

Il convient donc de procéder au remplacement complet du système existant pour l'installation d'un système PAC climatisation/chauffage.

Après sollicitations de trois entreprises, deux propositions ont été reçues.

A l'issue de leur analyse, Monsieur le Président propose de retenir le devis de la SARL HERVE THERMIQUE de la Roche-sur-Yon pour un montant de 33 915.67 € HT, soit 38 685.80 € TTC restant à charge après déduction de la prime CEE (1 959.50 €).

Monsieur le Président demande au Bureau son accord sur cette proposition et son autorisation pour signer le devis relatif au remplacement complet de la PAC de la Maison Intercommunale de la Petite Enfance à Benet avec la société HERVE THERMIQUE, pour un montant de 38 685.80 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté, à l'unanimité :

- Donne son accord sur le devis, tel que présenté ci-dessus, pour la mise en place d'un système de chauffage et climatisation à la Maison Intercommunale de la Petite Enfance.
- Autorise Monsieur le Président à signer le devis d'un montant de 33 915.67 € HT, soit 38 685.80 € TTC (déduction faite de la prime CEE), avec la SARL HERVE THERMIQUE de la Roche-sur-Yon.

Envoyé en préfecture le 11/12/2023

Reçu en préfecture le 11/12/2023

Publié le 11/12/2023

S'LO

ID : 085-248500563-20231201-2023B_12_065A-DE

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait à RIVES-D'AUTISE, le 1^{er} décembre 2023

Le Président,

Michel BOSSARD



La secrétaire de séance,

Annie RINEAU

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Annie Rineau", written over a horizontal line.